



procuration suite décès et mes 2 soeurs veulent un avocat???

Par **naxos**, le **05/02/2009** à **22:33**

Bonsoir

voilà ce qui m'amène à ce forum pour vous poser une question quelque peu navrante. Mon père est décédé suite à un AVC il y a 1 mois à peu près Comme nous en avons parlé avant je m'occuperai au cas ou malheureusement cela arriverait de la gestion de ma mère car à 81 ans elle ne comprends pas grand chose à l'euro, les compte, setc puisqu'il s'occupait de tout Alors elle m'a fait comme convenu une procuration sur ses comptes ce qui est facile pour moi à distance avec notemment Domisurf du Cmut

Mais voilà j'ai 2 autres soeurs avec qui on ne s'entends pas depuis 15 ans qui ont mis leur grain de sel la dedans dont la dernière veut m'envoyer devant un avocat pour régler tout cela Alors là je ne sais plus Comment ça marche ? Maman a t elle le droit de faire cette procuration sur une seule personne cad moi même

Mes soeurs sont elles en droit d'exiger cette procuration ce qui n'était pas du tout l'avis du défunt père mais maheureusement verbal

Merci de vs lire